

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2015-73

OBJET

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU CONSEIL
MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION DE GESTION DE
LA MAISON DE QUARTIER DE
SAINT CLAIR - MODIFICATION

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Étaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE :

Par délibération n° 2014-27 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné deux de ses membres pour siéger au conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison de quartier de Saint Clair.

Cette association a pour objet de :

- coordonner les différentes associations ayant reçu l'agrément de la Ville de Caluire et Cuire pour exercer des activités hebdomadaires programmées dans la Maison de quartier, 70, grande rue de Saint Clair à Caluire et Cuire,

- favoriser toute initiative et mettre en œuvre toute activité tendant à améliorer l'animation du quartier : sport, loisirs, culture ...

- enregistrer pour le compte de la Ville de Caluire et Cuire les réservations, émanant pour le principal des habitants de Caluire et Cuire, de la salle familiale de ladite maison

Les statuts de l'Association de Gestion de la Maison de quartier de Saint Clair prévoient que deux conseillers municipaux sont membres de droit du conseil d'administration.

L'un des sièges de représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de cette association étant devenu vacant, il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner **un de ses membres** pour le pourvoir, selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Toutefois, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 41 voix pour, de voter à main levée

- DESIGNE

à la majorité, par 36 voix pour et 2 abstentions,

Madame Irène BASDEREFF pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison de quartier de Saint Clair.

(La candidature de M. MATTEUCCI recueille 3 voix),

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET